

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2022/051

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres absents : 5

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un juillet à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Yves ESCAPE, Blaise FONS, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Catherine MIFFRE, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Marc BILLES, Pascal-Henri BASSET, Jean-Pascal GARDELLE, Pascale PUY, Laurence BARBERA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Chrystèle CARLOS, Karine CAROLA, Nicolas OLIVE, Xavier ROCA, Christian FALZON.

Absents excusés : Françoise CAMPREDON, Evelyne SARRAZIN, Laurent FOURMOND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean TELASCO (pouvoir à Guy PALOFFIS), Bertille MARTY (pouvoir à Xavier ROCA).

Secrétaire de séance : Catherine MIFFRE

Date de la convocation : 13/07/2022

CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL -
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

Monsieur Nicolas OLIVE étant intéressé par cette affaire, quitte la salle du conseil municipal et ne prend pas part à la présente délibération.

Dans le cadre des travaux de construction d'un centre technique municipal, il y aurait lieu de modifier les contrats en cours d'exécution via des avenants. Ces avenants concernent les lots suivants :

- N°1 (Gros Œuvre) – entreprise BATIS BETON SANCHEZ : ajustement des prestations du marché (mur et tri des déchets) engendrant une moins-value de 4 104,35 € HT.
- N°2 (Charpente-Couverture-Bardage-Serrurerie) – entreprise SARL Beck & Cie : modification des prestations sans incidence sur le montant du marché.
- N°3B (Menuiseries intérieurs bois) – entreprise DECAL : ajout des portes du TGBT, soit une plus-value de 887 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les avenants aux marchés des entreprises précitées. Ces avenants, et ceux précédemment votés, représentent une plus-value de 1,19 % sur l'ensemble des marchés de travaux.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie ce jour jeudi 21 juillet 2022 en mairie à 15h.

M. le Maire propose d'approuver ces avenants tels que précités.

Le conseil municipal, vu l'avis de la commission d'appel d'offres, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les avenants à passer aux marchés des travaux de construction du centre technique municipal tels qu'exposés ci-dessus

AUTORISE M. le Maire à signer lesdits avenants.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 066-216601401-20220721-D_2022_051-DE
en date du 27/07/2022 ; REFERENCE ACTE : D_2022_051

représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.